FESTIVAL INTERNATIONAL
GENERATION
COURT

13ème édition

REGLEMENT 2018

Préambule :

Depuis 2006, l'OMJA organise le **Festival International Génération Court.**

Le Festival est l'aboutissement d'un projet se déroulant sur toute l'année, ayant pour but de promouvoir le **talent des jeunes** dans le domaine de l'audiovisuel. Sorte de laboratoire d'initiation aux métiers du cinéma, le projet Génération Court donne la possibilité aux jeunes d'Ile-de-France de réaliser leurs projets de courts-métrages en étant suivis pendant une année. Le projet Génération Court, basé à Aubervilliers, donne la parole aux jeunes pour s'exprimer sur le monde qui les entoure, et favorise l'émergence d'une nouvelle vague de jeunes créateurs cinématographiques.

Au-delà du projet local, le festival s'inscrit dans **une dynamique d'action culturelle nationale et internationale**, au travers d'une sélection ouverte à tous les jeunes réalisateurs de France et de l'étranger, afin de donner toute sa dimension à la jeune création, d'en explorer le potentiel et la diversité.

Lors de la grande finale du Festival, les courts-métrages des jeunes réalisateurs de toute la France et de l'étranger, sélectionnés à travers l'appel à candidature, concourront aux côtés des lauréats du projet local.

La grande finale de la douzième édition du **Festival International Génération Court** aura lieu en novembre 2018 dans une grande salle parisienne.

Article 1 :L'ORGANISATEUR

L'Organisation en Mouvement des Jeunesses d'Aubervilliers
37-39 boulevard Anatole France
93300 Aubervilliers
01.48.33.87.80
Mail : generationcourt@gmail.com
Site internet : http://www.generationcourt.com
Facebook : https://www.facebook.com/generation.court

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

* **Durée des films :** inférieure à 30 minutes.
* **Thème et genre des films :** libre.
*** Date de réalisation :** Le film devra avoir été réalisé entre 2016 et 2018.

1/ Catégorie Jeunes Pousses :
- avoir moins de 18 ans (non inclus)
- résider en France

2/ Catégorie Jeunes Adultes :
- avoir entre 18 et 30 ans (inclus)
- résider en France

3/ Catégorie Internationale
- avoir moins de 30 ans (inclus)
- la participation est ouverte à tous les pays

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

* Les participants devront remplir un dossier d'inscription, téléchargeable sur le site du festival : www.generationcourt.com

* la copie du film (DVD) et la fiche d'inscription doivent être envoyées au plus tard **le 15 juin 2018** ***(30 juin pour la catégorie « Jeunes Pousses »)*** inclus à :

OMJA / Festival Génération Court
37-39, boulevard Anatole France
93300 Aubervilliers

* Pour les films concourant dans la Catégorie Internationale, les films devront impérativement être **en langue française** ou en **version originale sous-titrée en français**.

* Dès réception effective du film, l'OMJA enverra aux participants un email confirmant la réception du film, et validant leur inscription à la présélection.

* L'**inscription** d'un film est **gratuite**.

* Les **frais** de transport, d'hébergement et d'alimentation seront **à la charge de chaque participant**.

* En cas de sélection du film pour participer au Festival, les participants seront tenus de nous faire parvenir une copie du film soit en format DCP soit en format.mov (H264 et 24 bits), afin de rendre possible sa diffusion.

Article 4 : SELECTION

Pour chaque catégorie, **Jeunes Pousses**, **Jeunes Adultes** et **Internationale**, une commission sera chargée de sélectionner les films destinés à participer à la Finale.

Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard, 1 mois avant la tenue de la finale.

Article 5: COMMUNICATION

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la douzième édition du festival International Génération Court, l'OMJA sera libre de diffuser, sans limitation de durée, et sans contrepartie les noms, adresses, photos des participants et tout extrait des films sélectionnés, auprès

des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électroniques de communication au public.

Article 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury sera composé de professionnels du secteur du cinéma et d'amateurs de courts-métrages.

Article 7 : LES PRIX.

Lors de la finale, seront attribués plusieurs prix pour chaque catégorie (Jeunes Pousses, Jeunes Adultes, International) :

La décision du jury est sans appel.

Article 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'association OMJA se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'OMJA (adresse, e-mail, téléphone). L'OMJA décline toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des dossiers d'inscription et des films, et quelle qu'en soit la raison.

Article 9 : MODIFICATION/ANNULATION

L'OMJA se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

Article 10 : ADHESION

L'inscription d'un film au festival International Génération Court implique l'acceptation du présent règlement (10 articles). Il est consultable et téléchargeable sur le site du festival: www.generationcourt.com

Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation de l'OMJA, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance de Bobigny seul habilité.

*Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez contacter **l'équipe du Festival Génération Court** au sein de l'OMJA. Contact : Karine Balland - tél. 01 48 33 87 80, generationcourt@gmail.com*